

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBARES-ET-LAGRAVE - Contrat de co-développement - Fiche action 18 -
Desserte de projets de construction de logements sociaux : opération Gironde
Habitat de Michaëlis - Voie nouvelle entre la rue Léon Blum et la rue Maurice
Thorez - Confirmation de décision de faire - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'aménagement d'une voie nouvelle reliant la rue Léon Blum à la rue Maurice Thorez s'inscrit dans le cadre du programme du contrat de co-développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrave, fiche action 18 : desserte de projets de construction de logements sociaux – opération Gironde Habitat de Michaëlis.

Cette opération devra permettre d'une part d'assurer la desserte de cette future opération et d'autre part de façon plus large permettre une meilleure accessibilité aux habitants du lotissement Les Prés de Michaëlis au centre ville d'Ambarès, ainsi qu'améliorer la desserte de l'école primaire François Auboin.

Cette voie nouvelle comportera une chaussée de 6,00 m de large bordée de trottoirs de 1,50 m de large côté sud et 2,95 m de large côté nord.

La chaussée sera de type structure souple revêtue d'un enrobé bitumineux.

Les trottoirs seront réalisés à l'aide de bordures béton de type T3, bordées d'un caniveau coulé en place. Le revêtement sera de type béton balayé teinté clair.

La rue Léon Blum sera modifiée au carrefour avec la future rue Marcel Palacin par la création d'un carrefour giratoire.

Ce giratoire d'un rayon de 12,00 m, permettra tout à la fois de modérer les vitesses sur la rue Léon Blum, d'assurer une desserte souple de la voie nouvelle Marcel Palacin, de faciliter la sortie du parking de l'école et enfin de sécuriser les traversées piétonnes par l'adoption d'une mise en plateau surélevé de l'anneau du giratoire.

Le feu piéton à déclenchement sera modifié et adapté pour permettre la traversée piétonne et l'accès à l'école Aubouin en toute sécurité, avec la création d'îlot axial permettant de raccourcir la traversée (section actuelle de plus de 9,00 m).

L'emprise de 16,00 m de la rue Léon Blum sera sollicitée en totalité par transformation du fossé latéral en drain de diamètre Ø 300.
Les trottoirs seront revêtus dans le cadre de l'emprise du projet par un revêtement identique à celui de la rue Palacin.

La rue Marcel Palacin sera équipée d'un collecteur eau pluviale de diamètre Ø 400 qui sera raccordé sur le collecteur existant rue Léon Blum. Le projet prévoit la mise en place de bouches d'égout de type préfabriquées qui seront dirigées vers le réseau neuf.

De plus, un collecteur eau usée Ø 200 raccordé également rue Léon Blum sera mis en place pour desservir l'opération de logements sociaux.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le montant estimé des travaux s'élève à :

Désignation des travaux	Coûts
Voirie	398 000 € TTC
Carrefour à feux	35 000 € TTC
Assainissement	175 700 € TTC
Signalisation	18 000 € TTC
Divers (coordonnateur, déplacement compteur, etc.)	3 500 € TTC
TOTAL GÉNÉRAL	630 200 € TTC

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0444 du 10 juillet 2009 autorisant la signature des 27 contrats de co-développement,

VU le contrat de co-développement relatif à la commune d'Ambarès et notamment la fiche Action 18.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que la fiche Action 18 du contrat de co-développement signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Commune d'Ambarès-et-Lagrave prévoit la réalisation de la desserte de l'opération Gironde Habitat Michaëlis.

DECIDE

Article 1 :

La décision de faire la voie nouvelle entre la rue Léon Blum et la rue Maurice Thorez est confirmée.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours chapitre 23 compte 2315 - Fonction 8220 - CRB TL00 - Programme VCA00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 JUILLET 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011</p>

M. ALAIN DAVID